



Mairie de NAVES

1, rue de l'hôtel de Ville
19 460 NAVES
Tél. : 05.55.26.60.16
mairiedenaves@gmail.com
naves19.fr

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 9 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le **vendredi 9 avril à 18 h 00**, le Conseil Municipal de la Commune de NAVES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2021

Présents: M LONGY Hervé, Mme LATOUR-LEYRAT Fabienne, M MERCKX Michel, Mme BRUNERIE Anne-Marie, M CAPEL Gérard, Mme SEIGNOLLES Geneviève, M ESTRADE Jean-Bernard, Mme HEIDERICH Claudine, Mme ARNOULT Christiane, M MINIER Fabien, M POMMET Pierre-Jean, Mme VEYTIZOU Géraldine, Mme BEDESSEM Julia, Mme DUCLOUX Béatrice, Mme VALETTE Nathalie M MOUTON Michaël et M JERRETIE Christophe.

Absents excusés et représentés: Mme MALGUID-PARLANGE Karine est représentée par M CAPEL Gérard et M VERNEDAL Clément est représenté par Mme VEYTIZOU Géraldine.

M VERNEDAL Clément a rejoint la séance à 18h25.

Secrétaire de séance : M MERCKX Michel.

Le Conseil Municipal réuni le vendredi 9 avril 2021, sous la Présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire :

- Adopte, par 15 voix pour et 4 abstentions, le procès-verbal du 11 décembre 2020,
- Prend connaissance des décisions prises par M le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délégations qui lui ont été confiées, à savoir : signature de l'avenant n°3 au C.S.C 2018-2020 avec le Conseil départemental pour y intégrer la nouvelle opération financée pour l'aménagement d'un parcours de santé et d'un bike-park à la zone de l'étang, signature d'une convention de partenariat pour la fourniture à la cantine scolaire de produits agricoles de proximité et l'utilisation de la marque « A table avec les produits d'origine Corrèze » avec la chambre d'agriculture de la Corrèze, l'inter consulaire de la Corrèze et un producteur corrézien le GAEC BOURDU, la signature de 2 conventions de partenariat avec la FDEE 19 pour l'implantation et l'exploitation pour une durée de 20 ans d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique et hybride implantée rue Gustave Vidalin et la convention pour occupation temporaire du domaine public, la signature de la convention avec la chambre départementale d'agriculture et l'association « Naves animations » pour l'organisation estivale des marchés de producteurs de Pays et signature de la convention de mise à disposition de terrains communaux avec Mme Céline BEZANGER,
- Approuve par 19 voix pour, le Contrat de Solidarité Communale 2021/2023 exposant les aides du Conseil Départemental pour les projets communaux retenus et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- Sous la présidence de Madame Fabienne LATOUR-LEYRAT, adopte : (Monsieur le Maire quitte la salle au moment des votes) :
 - ▶ Par 18 voix pour, le compte administratif 2020 du budget principal

Budget Principal:

Section de fonctionnement : excédent de clôture de + 441 085,06 €

Section d'investissement : déficit de clôture de - 135 781,98 €

- ▶ Par 18 voix pour, le compte administratif 2020 du budget annexe “Centre Equestre”

Budget Annexe “Centre Equestre”:

<u>Section de fonctionnement</u> :	excédent de clôture :	+105 310,74 €
<u>Section d’investissement</u> :	déficit de clôture de :	-36 224,80 €

- Décide, par 19 voix pour, d’affecter ainsi qu’il suit les résultats des budgets suivants :
 - ▶ **Budget principal** : Compte tenu du besoin de financement 2020 dégagé par la section d’investissement, affecte une partie de l’excédent de fonctionnement soit la somme de **163 969,98 €** à la couverture du besoin de financement de la section d’investissement et inscrit la somme de **277 115,08 €** en résultat reporté à la section de fonctionnement,
 - ▶ **Budget annexe “Centre Equestre”** : au vu des résultats du Compte Administratif 2020 affecte une partie de l’excédent de fonctionnement soit la somme de **36 224,80 €** à la couverture du besoin de financement de la section d’investissement et inscrit la somme de **69 085,94 €** en résultat reporté à la section de fonctionnement,
- Approuve, par 19 voix pour, les comptes de gestion 2020 des deux budgets cités ci-dessus,
- Décide, par 15 voix pour et 4 abstentions, compte tenu du budget présenté pour l’année 2021, d’augmenter le taux d’imposition de la Taxe Foncière Bâti (**taux 2021 : 27,85%** avec intégration du taux départemental (6.50% +21, 35%) suite à la suppression de la taxe d’habitation pour la commune) qui est porté à **28,85%** et de ne pas modifier le taux d’imposition de la Taxe Foncière du Non Bâti qui reste fixé à **40,99%**,
- Adopte par 15 voix pour et 4 abstentions , **le Budget Principal 2021** arrêté et équilibré comme suit :
 - **Section de Fonctionnement** : dépenses et recettes : **1 862 395,00 €**
 - **Section d’Investissement** : dépenses et recettes : **1 545 965,00 €**
 et autorise Monsieur le Maire à constituer tous les dossiers de demandes de subventions à solliciter auprès de partenaires financiers et à signer tous documents nécessaires et liés à la bonne exécution des décisions et opérations d’investissement inscrites à ce Budget,
- Adopte, par 19 voix pour, le budget annexe “Centre équestre” 2021 arrêté et équilibré comme suit :
 - **Section de Fonctionnement** : dépenses et recettes : **171 828,00 €**
 - **Section d’Investissement** : dépenses et recettes : **154 678,00 €**
- Décide, par 19 voix pour, d’allouer une subvention de 10 000 € au Centre Communal d’Action Sociale au vu des dépenses et recettes réalisées au cours de l’année 2020 et du résultat du solde de clôture de l’année 2020,
- Décide, par 19 voix pour, d’allouer un montant total de subventions de 32.000,00€ aux diverses associations communales,
- Décide, par 19 voix pour, d’approuver la modification et l’adaptation du tableau des effectifs suite à 2 avancements de grade,
- Emet, par 19 voix pour, un avis favorable à la demande de renouvellement de dérogation concernant les rythmes scolaires, à savoir le maintien sur quatre jours du temps scolaire à compter de la rentrée 2021-2022 au groupe scolaire Marcel ESTRADE,
- Accepte par 19 voix pour, la modification des statuts de la F.D.E.E 19 (Fédération Départementale d’Électrification et d’Énergie de la Corrèze) adoptée par délibération du 4 février 2021,
- Accepte par 19 voix pour, la mise en recouvrement par les services fiscaux de la contribution fixée par la Fédération Départementale des syndicats d’électrification et des communes de la Corrèze dont le montant s’élève à 15.520,10 € pour 2021,
- Décide, par 19 voix pour d’annuler la délibération du 11 décembre 2020 suite aux observations de la Mission Evaluation Environnementale et de lancer la procédure de modification simplifiée n°4 du P.L.U par arrêté municipal, relative à l’autorisation d’affouillements et d’exhaussements du sol nécessités par des conditions techniques de construction en zone A du P.L.U. sur la parcelle n°66 section ZE,
- Décide par 19 voix pour, de s’opposer au transfert de la compétence en matière de PLU, de documents d’urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté d’Agglomération de Tulle dénommée Tulle ’Agglo,

- Désigne par 19 voix pour, M. Fabien MINIER et M. Jean-Bernard ESTRADE membres de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à Tulle 'Agglo pour représenter la commune,
- Décide, par 19 voix pour la réalisation de travaux de restructuration de la salle multi activités répartie en 2 tranches fonctionnelles 2021- 2022 dont le montant estimatif s'élève à 796.000,00 € H.T financés pour chacune des tranches par le Conseil départemental à hauteur de 30.000,00€ et par l'état à hauteur de 105.000,00€, de solliciter des financements complémentaires au titre du FEDER , de souscrire un emprunt pour compléter ces financements et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés à ce dossier,
- Autorise, par 19 voix pour, Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'étude constitué par l'équipe SELARL Brudieux architectes, ARCS Ingénierie et Limousin Auvergne Ingénierie pour un montant de 59 592,50€ .H.T. pour les travaux d'amélioration thermique et d'usage de la salle multi-activités,
- Décide, par 19 voix pour et contre, dans le cadre d'une démarche de maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments communaux, de solliciter l'accompagnement d'un bureau d'études pour la valorisation de Certificat d'Economie d'Energie(C.E.E.) et de contractualiser avec un délégué pour mener à bien ce projet,
- Fixe par 19 voix pour, le montant des charges à régulariser pour l'année 2020 auprès des six locataires logés 1, place Saint Martial au groupe scolaire Marcel ESTRADE, en fonction de la superficie des logements et de la durée d'occupation des logements,
- Dit, par 19 voix pour, qu'il n'y a pas de régularisation à effectuer auprès du locataire, pour la seule charge liée à la Taxe des Ordures Ménagères de l'année 2020 du logement situé au 35, rue des Arènes,
- Dit, par 19 voix pour, qu'il n'y a pas de régularisation à effectuer auprès du locataire, pour la seule charge liée à la Taxe des Ordures Ménagères de l'année 2020 du logement situé au 223, route de Lestrade,
- Fixe, par 18 voix pour (une élue ne participant pas au vote en qualité de locataire d'un des bureaux) le montant des charges à régulariser pour l'année 2020 auprès des cinq locataires de la maison médicale située au 6 rue de l'hôtel de Ville, en fonction de la superficie des bureaux de la durée d'occupation des logements,
- Fixe par 19 voix pour , le montant du loyer mensuel à 100,00€ et des charges mensuelles à 10,00€ à compter du 1^{er} mai 2021 des bureaux mis à disposition de professionnels au bâtiment communal situé au 35 route de la Croix blanche et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de location à venir,
- Fixe, par 19 voix pour, à compter du 1^{er} juillet 2021 le prix de la concession temporaire (15 ans) à **250,00 €** et le prix de la concession trentenaire à **350,00 €** pour l'achat de cavurnes au columbarium et le prix d'une concession trentenaire à **450,00 €** et le prix d'une concession cinquantenaire à **650,00€** au cimetière communal,
- Accepte par 19 voix pour, dans le cadre de la résiliation du marché pour motif d'intérêt général avec la société ARKEMINE, concernant l'opération de fouilles archéologiques préventives aux Arènes de Tintignac, l'indemnité de résiliation d'un montant de 8.118,25€ et autorise Monsieur le Maire à signer la transaction à intervenir avec la dite société,

Est informé :

- ✦ *Du dépôt de l'appel à projet concernant l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale (A.B.C.) dont le montant prévisionnel s'élève à 99.000,00€ H.T avec une subvention sollicitée de 80% et dont l'approbation sera soumise au conseil municipal dès que le financement en sera assuré,*

Prend connaissance :

- ✦ *De la plaquette d'informations concernant une présentation générale de Centrales Villageoises.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le 15 avril 2021
M Le Maire,



Hervé LONGY